

II. LES REGISTRES DE POPULATION

↳ le registre de population est défini comme « un système permanent et continu d'informations démographiques et sociales sur chaque individu et ménage résidant sur un territoire donné »

↳ Au début de sa création, il a été local et progressivement il est devenu national. On parle alors de registre ^{démographique} national.

↳ le principe du registre de population est de rassembler sur chaque individu résidant d'une commune les renseignements suivants avec quelques différences d'un pays à l'autre :

- 1 - les Noms et Prénoms
- 2 - le Sexe
- 3 - la date et lieu de Naissance
- 4 - l'adresse
- 5 - l'état matrimonial
- 6 - la nationalité
- 7 - la Profession
- 8 - la date et le lieu de Décès

↳ On peut trouver d'autres Informations telles que

- la date de mariage
- la résidence au mariage
- le lieu avec le chef de ménage

↳ le registre de population enregistre en outre

- la date d'entrée dans la Commune
- le lieu de provenance
- la date de sortie de la commune
- le lieu de destination

Principes de fonctionnement du registre de population

1. Le registre de population est créé à partir d'un recensement initial de la population de Droit (Résidents Présents + Résidents Absents);
2. Il enregistre les renseignements sur chaque individu;
3. Il est organisé par ménage et par unité de logement (unité d'observation).
4. Actuellement, le registre de population est informatisé et régulièrement mis à jour par l'enregistrement des changements observés grâce à:
 - 1) l'état civil, les recensements et les bureaux de Police des frontières.

AVANTAGES du registre de population

1. Il fournit à tout moment une estimation de la population de Droit de chaque Commune et de sa composition en fonction de différentes caractéristiques ainsi que de son mouvement par le jeu de la natalité, de la mortalité, de la migration interne et externe.
2. Il représente une Observatoire Suivie ou Continue ou peut le considérer comme « Un Observatoire démographique » puisque il rassemble et archive toutes les caractéristiques de chaque individu et ménage résidant dans la Commune.

7
3. Il aide à la préparation et l'évaluation des recensements de population. De ce fait il constitue l'une des meilleures bases de sondage pour les Enquêtes

4. Certains pays Européens ont cessé de réaliser des recensement de ~~ceux~~ ou quinquennaux et se contentent du registre de population qui enregistre de façon continue, les migrations et l'ensemble des Evénements démographiques (à côté de l'état civil qui fonctionne par faitement).

5. Aujourd'hui une trentaine de pays Européens disposent de registres de population; les principes de base sont les mêmes dans ces pays mais le contenu, l'organisation et la qualité de ces registres varient d'un pays à un autre; on peut dire que les registres les plus fiables et les plus organisés sont ceux de la Belgique et des Pays bas; tandis que ceux de l'Allemagne et de l'Italie sont moins précis ou incomplets;

LIMITES DES REGISTRES DE POPULATION.

1. Même si le registre de population représente une source très riche et intéressante pour le démographe, il constitue quelques dangers quant à la nature des données notamment en ce qui concerne la vie privée des personnes;

8
0
=

2. Le registre de population contient beaucoup de variables démographiques mais peu de données économiques, sociales, sanitaires et culturelles; par exemple en Belgique, on ne trouve dans le registre de population des données sur les part-nés et sur les enfants "présentés sans vie"; dans ce cas, il n'est pas assez complet pour réaliser des analyses démographiques différentielles (entre sexes);

3. Concernant la qualité des Données

↳ l'émigration Internationale est généralement mal enregistrée

↳ les changements de profession sont souvent d'un sous-enregistrement.

En conclusion, on peut dire que le registre de population est une ~~bonne~~ très bonne source sur la démographie nationale ou régionale ainsi que sur les migrations internes.

Le registre de population peut remplacer un recensement de la population mais presque jamais une Enquête